PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Micro-crèche Les Petits Colibris

Rouen — Quai de Paris

42 quai de Paris, 76000 Rouen

Version 2 — Septembre 2026

Applicable à compter du 1er septembre 2026

Cartouche documentaire

Établissement	Les Petits Colibris — 42 quai de Paris, 76000 Rouen
Gestionnaire	Les petits colibris SASU, RCS Rouen n° 883 844 649, représentée par Mme Barbara PIGANIOL
Capacité autorisée	10 places — accueil en surnombre possible dans la limite de 12 enfants (cf. règlement de fonctionnement)
Version / application	V2 — applicable à compter du 1er septembre 2026 (remplace la version antérieure)
Rédaction / validation	François CLÉMENT / Barbara PIGANIOL
Prochaine révision	01/09/2027 — révision au moins annuelle
Références principales	Code de la santé publique, art. R. 2324-16 et s. (not. R. 2324-29) ; arrêté du 23 septembre 2021 modifié par l'arrêté du 27 juin 2025 (charte nationale pour l'accueil du jeune enfant) ; arrêté du 31 août 2021 (référentiel locaux, aménagement et affichage) ; code de l'action sociale et des familles, art. L. 214-7 et D. 214-7.

PREAMBULE

Le présent projet d'établissement est établi en application de l'article R. 2324-29 du code de la santé publique. Il comprend un projet d'accueil, un projet éducatif et pédagogique, ainsi qu'un projet social et de développement durable.

Il met en œuvre la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (arrêté du 23 septembre 2021, modifié par l'arrêté du 27 juin 2025), dont les dix principes guident l'ensemble des pratiques décrites dans ce document. La charte est portée à la connaissance de chaque professionnelle et tenue à la disposition des familles au sein de la structure.

Le projet d'établissement est complété par le règlement de fonctionnement, qui précise notamment les modalités d'admission, l'accueil en surnombre, les protocoles annexés et les modalités de délivrance des soins.

SOMMAIRE

Préambule

1. Projet d'accueil

1.1 Présentation du lieu

1.2 Les prestations proposées

1.3 Les dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, et de parents en situation de handicap

1.4 Les compétences professionnelles mobilisées

1.4.1 L'équipe et les intervenants

1.4.2 Le travail d'équipe

1.4.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

1.4.4 L'accueil des stagiaires

2. Projet éducatif et pédagogique

2.1 Les valeurs éducatives des Petits Colibris

2.2 L'accueil

2.2.1 Le premier accueil et la familiarisation

2.2.2 L'accueil au quotidien

2.3 Le soin

2.3.1 L'alimentation

2.3.2 Le sommeil

2.3.3 L'hygiène et les soins corporels

2.3.4 L'acquisition de la continence

2.4 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.4.1 Le jeu et les activités

2.4.2 L'approche artistique et culturelle

2.4.3 Les sorties et l'accès au plein air

2.4.4 Les rituels et les repères

2.4.5 Les émotions

2.4.6 Le doudou et la tétine

2.4.7 L'égalité filles - garçons

2.4.8 La motricité libre

2.4.9 La langue des signes ou communication gestuelle associée à la parole

2.5 L'engagement pour un environnement sans écran et la protection du jeune enfant

3. Projet social et développement durable

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Conclusion

1. PROJET D'ACCUEIL

1.1 Présentation du lieu

La micro-crèche « Les Petits Colibris » est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) privé, régi par les articles R. 2324-16 et suivants du code de la santé publique et soumis au contrôle des services de protection maternelle et infantile (PMI) du Département de la Seine-Maritime.

Sa capacité d'accueil autorisée est de dix places, pour des enfants âgés de dix semaines à quatre ans révolus. Un accueil en surnombre est possible certains jours, dans la limite de douze enfants, selon les modalités précisées par le règlement de fonctionnement.

La micro-crèche est implantée au 42 quai de Paris, 76000 Rouen, sur la rive droite, à proximité immédiate du quartier Saint-Marc, de l'île Lacroix et du cœur de ville, dans un environnement urbain très bien desservi par les transports en commun de la Métropole Rouen Normandie.

La gestion de l'établissement est assurée par la société Les petits colibris SASU, RCS Rouen n° 883 844 649, représentée par Mme Barbara PIGANIOL.

L'accueil proposé ouvre droit, pour les familles, au complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé par la caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole.

1.2 Les prestations proposées

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h 30, à l'exception des jours fériés. La crèche est fermée cinq semaines par an pour congés.

Trois types d'accueil sont proposés :

- L'accueil régulier : mode de garde planifié et récurrent, contractualisé avec la famille sur des horaires définis et pour une période déterminée.
- L'accueil occasionnel : accueil ponctuel, réservé à l'avance en fonction des places disponibles, pour répondre à un besoin limité dans le temps.
- L'accueil d'urgence : destiné à répondre à des situations imprévues ; il dépend de la disponibilité d'une place et permet aux parents de bénéficier d'une garde ponctuelle lorsque des imprévus surviennent.

Les durées et les rythmes d'accueil sont adaptés aux besoins de chaque famille : de une à cinq journées par semaine, en journées complètes ou en demi-journées, selon le contrat d'accueil conclu avec la famille.

1.3 Les dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, et de parents en situation de handicap

Comme pour chaque accueil, nous accueillons l'enfant et sa famille en respectant leurs besoins et leurs attentes.

Nous restons toutefois vigilants quant à nos capacités à accompagner l'enfant et à répondre à ses besoins : la crèche ne refuse pas l'accueil d'enfants en situation de handicap mais, au regard du handicap, la situation est analysée en fonction de l'aménagement de l'espace et de la formation du personnel.

Dans le cas d'une situation de handicap léger, temporaire ou permanent, l'équipe veille à respecter le rythme et les besoins individuels de l'enfant. Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place, en lien — le plus souvent par l'intermédiaire de la famille — avec le médecin ou le spécialiste qui suit l'enfant, afin d'adapter l'accueil à ses recommandations.

Il en va de même pour les enfants atteints d'une maladie chronique (allergie ou intolérance alimentaire, asthme, épilepsie, diabète…) : le PAI, élaboré par le médecin qui suit l'enfant en accord avec sa famille, formalise les aménagements nécessaires, la conduite à tenir et, le cas échéant, les modalités d'administration des traitements. L'équipe est accompagnée dans sa mise en œuvre par la référente Santé et Accueil inclusif, et les protocoles annexés au règlement de fonctionnement s'appliquent.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui facilite également l'accueil de parents en situation de handicap.

1.4 Les compétences professionnelles mobilisées

1.4.1 L'équipe et les intervenants

L'équipe est composée de professionnelles de la petite enfance qui assurent l'encadrement des enfants, et d'une directrice.

À compter du 1er septembre 2026, la direction de l'établissement est assurée par une directrice titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et justifiant de quatre années d'expérience professionnelle. Cette direction est commune avec la micro-crèche Les Petits Colibris 3 — Maromme, dans les conditions prévues à l'article R. 2324-34-2 du code de la santé publique : la capacité globale des deux établissements placés sous cette même direction est de vingt-et-une places.

Le temps de direction dû à ce titre, fixé à 0,5 équivalent temps plein pour l'ensemble des deux établissements, est exclusivement consacré aux fonctions de direction et n'est pas décompté de l'encadrement des enfants. La répartition de la présence de la directrice entre les deux établissements est arrêtée par le gestionnaire ; les modalités de continuité de la direction sont précisées par le règlement de fonctionnement.

Les compétences professionnelles mobilisées, exprimées par qualification, fonction et en équivalents temps plein (article R. 2324-29 du code de la santé publique), sont les suivantes :

Fonction	Qualification	ETP
Direction	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	0,5 ETP pour l'ensemble des deux établissements (21 places)
Encadrement des enfants (directrice)	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	0,5 ETP réparti entre les deux établissements
Encadrement des enfants	CAP AEPE	1 ETP
Encadrement des enfants	CAP AEPE	1 ETP
Encadrement des enfants	CAP AEPE	1 ETP
Référente Santé et Accueil inclusif	Médecin ou professionnel de santé (puéricultrice, infirmier)	Temps minimal réglementaire (art. R. 2324-39)

En application du troisième alinéa de l'article R. 2324-34-2 du code de la santé publique, la quotité de temps de direction prévue à l'article R. 2324-46-1 est appréciée au regard de la capacité globale des établissements placés sous la même direction. Elle est due pour l'ensemble de ces établissements : elle n'est ni multipliée ni fractionnée par structure. Le temps consacré par la directrice à l'encadrement des enfants au sein du présent établissement figure sur une ligne distincte.

Les principales missions de l'équipe sont :

- Accueillir l'enfant et sa famille : mettre en place la phase de familiarisation, préparer et accompagner les parents dans la séparation, établir une relation de confiance, informer et accompagner les familles pendant l'accueil, identifier les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant, prendre en compte et respecter l'individualité et les besoins de chaque famille.
- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants : assurer les soins d'hygiène et de confort, accompagner les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie, surveiller la santé et le développement de l'enfant, respecter son rythme individuel, identifier les signes de mal-être.
- Organiser et animer des projets d'activités d'éveil : élaborer des activités adaptées à l'âge et aux capacités de chaque enfant, gérer les éventuels conflits entre enfants, encadrer les enfants lors des sorties.
- Permettre le fonctionnement de la micro-crèche et de l'équipe : échanger des informations orales et écrites, contribuer à l'ordre du jour des réunions d'équipe, prendre part à l'encadrement et au suivi des stagiaires, participer à l'entretien des locaux et aux tâches liées à la restauration — réception et contrôle des repas livrés, suivi des températures des enceintes froides, découpe des fruits et des fromages, remise en température, service, débarrassage et nettoyage.

Une référente Santé et Accueil inclusif (RSAI) accompagne l'équipe, conformément à l'article R. 2324-39 du code de la santé publique.

Elle informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ; elle contribue, avec la direction, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veille à leur bonne compréhension ; elle accompagne la compréhension et la mise en œuvre des projets d'accueil individualisés ; elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnelles (recommandations nutritionnelles, activité physique, sommeil, exposition aux écrans, santé environnementale), auxquelles les parents peuvent être associés ; elle contribue, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de l'équipe sur les conduites à tenir ; avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale, elle peut procéder à l'examen d'un enfant afin d'envisager, si nécessaire, une orientation médicale. Elle intervient sur place ou à distance et peut être sollicitée à tout moment par la direction.

Enfin, une intervenante extérieure assure chaque année le spectacle de Noël à destination des enfants.

1.4.2 Le travail d'équipe

Le travail d'équipe est essentiel au fonctionnement de la micro-crèche : il permet d'assurer une prise en charge de qualité et cohérente pour chaque enfant. L'équipe éducative collabore étroitement pour répondre aux besoins individuels des enfants et garantir leur bien-être au quotidien. La communication est fondamentale entre tous les membres de l'équipe afin d'échanger sur les pratiques pédagogiques, les observations des enfants et les éventuelles adaptations nécessaires. Différents outils sont à la disposition des professionnelles, tels que les feuilles et cahiers de transmissions. Des transmissions orales sont également faites tout au long de la journée, par exemple lors de l'arrivée d'une professionnelle ou pour un passage de relais dans l'accompagnement d'un enfant.

Chacune apporte sa contribution pour enrichir les expériences des enfants et veiller à leur développement global. L'échange d'idées et l'entraide entre collègues sont valorisés, ce qui garantit une cohérence dans l'accompagnement des enfants, dans une atmosphère de confiance et de respect. Le travail d'équipe inclut également une collaboration étroite avec les parents, pour que chaque enfant bénéficie d'un suivi individualisé et d'une continuité dans son environnement éducatif.

1.4.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Conformément à l'article R. 2324-37 du code de la santé publique, chaque professionnelle chargée de l'encadrement des enfants bénéficie de trois séances annuelles d'analyse des pratiques professionnelles de deux heures chacune, soit six heures par an, réparties à raison de deux heures par quadrimestre. Ces séances se déroulent en dehors de la présence des enfants ; elles sont animées par une intervenante qualifiée, extérieure à l'équipe et sans lien hiérarchique avec ses membres. Ces temps d'échanges permettent d'aborder le développement de l'enfant, l'organisation quotidienne, l'accompagnement des parents ou les difficultés rencontrées.

Des réunions d'équipe ont lieu dans l'année, suivant les besoins. Une journée pédagogique réunit une fois par an l'ensemble des équipes des micro-crèches Les Petits Colibris.

La formation continue des professionnelles s'appuie sur un parcours interne de vingt-trois modules e-learning couvrant l'ensemble du champ de la petite enfance — développement et besoins du jeune enfant, sécurité affective et posture professionnelle, communication avec l'enfant, prévention des violences éducatives ordinaires, repérage des situations de maltraitance, santé, hygiène et sécurité, grandes pédagogies, observation de l'enfant, qualité d'accueil — consultable au sein de la structure, ainsi que sur une bibliothèque professionnelle petite enfance mise à disposition des équipes.

1.4.4 L'accueil des stagiaires

La crèche accueille des stagiaires préparant le CAP AEPE. Elle s'engage à offrir un environnement de travail stimulant et bienveillant, en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour observer, participer et se former aux différentes pratiques professionnelles. En retour, l'accueil d'un étudiant enrichit le quotidien de l'équipe en apportant un regard neuf et des idées nouvelles. Une tutrice est nommée pour chaque stagiaire afin de l'accompagner durant son stage et de réaliser des bilans réguliers.

2. PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

2.1 Les valeurs éducatives des Petits Colibris

Bienveillance et bientraitance

La bienveillance est la disposition affective d'une volonté qui vise le bien-être et le bonheur d'autrui : une intention, une attitude positive. L'équipe éducative veille à adopter une attitude bienveillante au sein des Petits Colibris, et à offrir ainsi fiabilité, stabilité et sécurité à l'enfant et aux familles. Notre objectif premier est de répondre aux besoins des enfants.

L'équipe accompagne l'enfant afin de lui permettre de fonder sa sécurité affective et une juste estime de soi, et de développer ses compétences pour répondre à ses besoins fondamentaux et favoriser l'émergence de ses potentiels. Les professionnelles établissent une relation bienveillante et une confiance mutuelle avec l'enfant, ainsi qu'avec les familles et l'ensemble de l'équipe éducative. L'enfant, comme le parent et la professionnelle, est ainsi respecté : il est accompagné avec bienveillance dans ses compétences, écouté et soutenu dans ses difficultés éventuelles.

Sont donc proscrits au sein des Petits Colibris :

- les punitions ;
- les privations (de dessert, de doudou…) ;
- les sanctions physiques (claques, morsures en réponse à celles de l'enfant) ;
- les contraintes (consignes forcées, menaces).

Individualité

L'équipe travaille et agit afin que l'enfant et sa famille se sentent compris, respectés, considérés, reconnus dans leur singularité, et cela sans jugement. Elle veille à respecter l'individualité de chacun et favorise le respect du rythme biologique propre à chaque enfant, en collaboration avec la famille, tout en tenant compte des réalités de la collectivité.

Autonomie et responsabilisation

Au sein des Petits Colibris, il est important que chacun soit acteur. Enfants, parents et professionnelles doivent se sentir soutenus afin de développer et d'explorer le potentiel de chacun. Les enfants sont amenés à faire par eux-mêmes, accompagnés par l'adulte si besoin et toujours encouragés, développant ainsi leur autonomie et leur confiance en eux, dans le respect de leur rythme individuel. Les moments de soins (changes, repas…) sont propices aux apprentissages et à la prise d'autonomie, encouragée par l'équipe. La responsabilisation et l'autonomie sont des enjeux majeurs afin que chacun puisse exprimer son pouvoir individuel au sein des Petits Colibris et, plus largement, au sein de la société.

Ces valeurs transparaissent au quotidien dans nos pratiques auprès des enfants.

2.2 L'accueil

2.2.1 Le premier accueil et la familiarisation

Le premier accueil d'un enfant est un moment clé, tant pour l'enfant que pour sa famille. Chaque enfant est accueilli dans un environnement rassurant, adapté à ses besoins, et l'équipe prend le temps de comprendre ses habitudes, ses rythmes et ses attentes. La première heure de familiarisation se fait en présence des parents et de la professionnelle référente de l'enfant : ce temps d'échange permet d'apprendre à se connaître, avec comme support une fiche de familiarisation qui retranscrit les habitudes de l'enfant et les diffuse au reste de l'équipe.

Afin de faciliter la familiarisation, nous proposons un accueil progressif et personnalisé. Les premières journées sont plus courtes, pour permettre à l'enfant de s'habituer à son nouvel environnement, aux autres enfants et aux professionnelles. Les parents sont régulièrement informés de l'évolution de leur enfant. La période de familiarisation dure généralement une semaine ; si le parent en ressent le besoin ou si la familiarisation est difficile pour l'enfant, ce temps est allongé et adapté à chaque famille.

2.2.2 L'accueil au quotidien

Un temps de transmission est effectué lors de l'arrivée et du départ de l'enfant. Le parent, ou la personne responsable de l'enfant, transmet à l'équipe les informations nécessaires à sa prise en charge ; l'équipe veille en retour à informer le parent de manière claire et précise sur la vie de l'enfant au sein des Petits Colibris. Ce temps permet d'accompagner les parents dans leur rôle et de construire ensemble une prise en charge adaptée à leur enfant. Les modalités et conditions de ces temps de transmission sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

> *Le temps de transmission est un temps d'échange et d'écoute essentiel : il permet la continuité éducative, une prise en charge individualisée du jeune enfant et la création d'un lien entre l'enfant, la famille et les professionnelles.*

L'enfant bénéficie de temps individuels avec l'adulte tout au long de la journée, notamment lors des soins, des repas ou des jeux, afin de favoriser sa sécurité intérieure et l'émergence de sa considération en tant qu'individu.

L'aménagement de l'espace est pensé afin que l'enfant puisse agir et explorer librement. Les découvertes et expérimentations s'effectuent en toute liberté, selon les envies et les besoins de l'enfant, toujours accompagnées par l'adulte qui encourage, valorise et sécurise. Les enfants évoluent dans un environnement stimulant et adapté, offrant une sécurité physique et affective à tous. Les jeux et activités proposés répondent aux besoins des enfants (jeux symboliques et d'imitation, psychomoteurs, de construction, de réflexion, d'imaginaire…) et sont renouvelés régulièrement, permettant à l'enfant de découvrir et redécouvrir les jeux sous toutes leurs formes.

Au sein de la structure, les enfants évoluent ensemble, sans séparation par tranche d'âge : les plus jeunes observent les plus âgés et les imitent, ce qui participe à leur développement puisqu'ils reproduisent et expérimentent les actions des plus grands.

2.3 Le soin

2.3.1 L'alimentation

Les repas sont fournis par notre prestataire API Restauration, qui livre les plats chaque matin. À réception, l'équipe contrôle la livraison, assure le suivi des enceintes froides puis procède à la remise en température des plats avant le service.

Au sein des Petits Colibris, nous adaptons les repas en fonction des demandes des parents. L'enfant doit être en capacité de s'asseoir pour manger des morceaux et être installé en chaise haute. Les repas des plus petits sont principalement donnés dans les bras (biberon et purée) : c'est un temps individuel entre la professionnelle et l'enfant, qui a besoin de se sentir rassuré, réconforté et proche de l'adulte.

Pour les enfants qui apprennent à manger seuls, la double cuillère est proposée, toujours dans un travail de coéducation avec les familles. Lorsqu'ils débutent les morceaux, nous les laissons toucher les aliments afin de permettre la découverte sensorielle de l'aliment.

Nous ne forçons jamais un enfant à manger : il est important de préserver une ambiance chaleureuse et sécurisante et de lui faire confiance quant à ses besoins — le stress produit souvent l'effet inverse. L'enfant est libre de choisir ce qu'il souhaite manger. Les temps de repas sont aussi propices au développement de l'autonomie : l'enfant peut se servir lui-même pour les plats froids et débarrasser son assiette.

> *L'enfant sait spontanément de quelles quantités de nourriture il a besoin : s'il mange moins à un repas, il mangera davantage au suivant. Faisons-lui confiance. (D'après Catherine Gueguen, pédiatre.)*

2.3.2 Le sommeil

Le temps de repos est primordial chez le jeune enfant : l'équipe veille à des conditions de sommeil permettant de le préserver au mieux. L'enfant est couché en fonction de ses signes de fatigue et de la connaissance que l'équipe a de son rythme biologique. L'endormissement et le réveil naturels sont privilégiés : l'équipe ne réveille jamais un enfant qui dort, partant du principe que son sommeil répond à un besoin. Les enfants qui le souhaitent sont toujours accompagnés de leur doudou et/ou de leur tétine pour dormir.

> *Le sommeil permet à l'enfant de récupérer et de grandir. Il n'est pas du temps perdu : c'est un apport précieux, une nécessité vitale qui apporte confiance en soi et capacité de contrôle. En respectant le rythme naturel de l'enfant, nous soutenons son développement dans toutes ses dimensions.*

Chez le tout-petit, le repos peut se faire dans la pièce de vie : l'enfant bénéficie alors d'une présence rassurante et l'adulte d'une meilleure surveillance de ses temps de sommeil. Sinon, l'enfant s'endort bercé ou dans son lit, et fait sa sieste dans le dortoir.

Pour les plus grands, les temps de sommeil se font dans le dortoir, accompagnés par un adulte. Les enfants sont couchés dans des lits à barreaux ou sur un matelas au sol lorsqu'ils en ont la capacité physique et affective ; ces choix sont faits en respectant les besoins de l'enfant et en concertation avec la famille.

2.3.3 L'hygiène et les soins corporels

Les soins apportés aux enfants sont pensés pour répondre à leurs besoins physiologiques et affectifs. Ce sont des moments individuels avec l'adulte, qui occupent une place centrale dans le quotidien des enfants car ils sont essentiels à leur bien-être, à leur développement et à leur santé.

Les soins corporels, tels que le lavage des mains et le change, sont réalisés avec bienveillance : les plus petits sont accompagnés dans les gestes quotidiens et les plus grands sont encouragés à développer progressivement leur autonomie en matière d'hygiène personnelle, comme se laver les mains avant les repas ou utiliser les toilettes.

Lors de chaque change, l'intimité de l'enfant est respectée : l'aménagement est pensé de manière à ce que les autres enfants présents dans la pièce n'aient pas accès à l'espace de change.

2.3.4 L'acquisition de la continence

Au sein des Petits Colibris, l'acquisition de la continence est accompagnée et adaptée à chaque enfant, à son rythme : le pot ou les toilettes ne sont proposés que si l'enfant en fait la demande, et en concertation avec la famille. L'enfant est valorisé et encouragé dans cette étape de son développement. Les accidents sont respectés et l'équipe a toujours une réaction bienveillante auprès de l'enfant.

Il est important de ne pas forcer l'enfant ni de précipiter cette étape de son développement : cela risquerait au contraire de faire naître chez lui une angoisse liée à la propreté et serait contre-productif. L'acquisition de la continence est un processus naturel, qui se fait au rythme de l'enfant, lors d'une période calme et stable de sa vie.

2.4 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.4.1 Le jeu et les activités

Les activités proposées aux enfants sont très diversifiées : l'équipe veille à accompagner l'enfant dans les divers domaines de son développement. Les ateliers proposés sont des supports pour que l'enfant puisse explorer librement son environnement, faire des expériences et renforcer ses apprentissages ; ils sont réfléchis afin d'être adaptés aux capacités de chaque enfant.

L'enfant n'est jamais forcé à participer à une activité ou à un atelier : ceux-ci fonctionnent uniquement sur la base du volontariat. Un enfant peut rester un court instant sur l'activité puis repartir — il est libre de ses choix. Enfin, aucun objectif de productivité n'est poursuivi : les professionnelles laissent les enfants exprimer leur créativité sans intervenir dans leur réalisation. Chez Les Petits Colibris, nous parlons d'activité accompagnée.

Le développement de l'enfant passe aussi par l'exploration libre de son environnement, à travers l'aménagement de l'espace et le jeu libre. Différents types de jeux sont ainsi proposés chaque jour :

- Les jeux symboliques et d'imitation : jeux de rôles (cuisine, nurserie, ménage, bricolage) et mises en scène (garage et voitures, animaux). L'enfant apprend en imitant : ces jeux lui permettent d'interagir avec son environnement, d'en apprendre les codes, d'extérioriser des situations vécues en les reproduisant et de développer ses structures cognitives. L'imitation joue un rôle très important dans la socialisation.
- Les jeux de construction : ils favorisent la motricité fine, la patience, la créativité et l'imagination. Pour les plus grands, cela comprend aussi les puzzles, les lotos et les mémorys, qui participent à la maturation et au développement du cerveau.
- Les jeux d'éveil, d'exploration et les jeux sensoriels : ils favorisent la manipulation et l'exploration, permettent de faire des expériences et de découvrir les liens de cause à effet, essentiels au développement cognitif de l'enfant. Les jouets qui font découvrir l'environnement par les sens aux plus jeunes peuvent aussi être très intéressants pour les plus grands, qui les redécouvrent d'une autre façon.
- Les jeux moteurs : les modules permettent d'expérimenter la hauteur et l'équilibre, de tester son corps et ses limites. Ils favorisent la mémorisation, la résolution de problèmes et la confiance en soi, et apprennent à l'enfant à structurer l'espace.

Tous ces jeux répondent aux différents besoins de l'enfant et sont proposés quotidiennement à travers le jeu libre : l'enfant choisit avec quoi il veut jouer, explore librement son environnement et fait ses propres expériences.

Dans le jeu libre, le rôle de la professionnelle est essentiel : elle choisit des jeux adaptés pour répondre au mieux aux besoins et aux envies de chacun. Pendant le jeu, l'adulte joue avec l'enfant, lui montre plusieurs possibilités tout en le laissant maître de son jeu, encourage son imaginaire et l'amène à se poser à un moment donné pour éviter la sur-stimulation. La professionnelle sécurise l'espace.

2.4.2 L'approche artistique et culturelle

L'éveil artistique est essentiel pour stimuler l'imagination et la créativité des enfants. Des ateliers de musique, de danse et de peinture sont régulièrement proposés pour favoriser l'expression personnelle : dans chaque atelier, les enfants sont invités à s'exprimer librement, oralement ou à travers leur activité. Des sorties culturelles sont organisées pour permettre aux enfants de découvrir le monde, comme à l'Atrium de Rouen.

De septembre 2026 à septembre 2027, l'équipe conduit par ailleurs un projet annuel « Voyage autour du monde » : chaque mois, une journée est dédiée à la découverte d'un pays à travers des livres, des comptines traditionnelles, des aliments typiques à goûter et un atelier d'éveil. Lors de cet atelier immersif, l'enfant est entièrement libre de son exploration : il expérimente un environnement inspiré du pays ou une pratique traditionnelle de celui-ci, sans aucune consigne dictée par l'adulte.

2.4.3 Les sorties et l'accès au plein air

Les sorties font partie intégrante du projet éducatif : elles offrent aux enfants un contact réel avec l'extérieur, la nature et la vie du quartier.

L'établissement organise l'accès de l'ensemble des enfants à des activités en plein air en s'appuyant sur les espaces extérieurs publics situés à proximité immédiate de la structure : parcs et aires de jeux voisins, marché de la place Saint-Marc, sorties culturelles.

Ces sorties, organisées en petits groupes dans le respect des règles d'encadrement applicables aux sorties (article R. 2324-43-2 du code de la santé publique), ont lieu aussi souvent que les conditions le permettent et au minimum chaque semaine, en tenant compte de la météo, des effectifs présents et du rythme des enfants.

2.4.4 Les rituels et les repères

Le quotidien des enfants est ponctué de repères et de rituels qui participent à leur sentiment de sécurité. La répétition des gestes par les mêmes professionnelles et un aménagement de l'espace sécurisant permettent à l'enfant d'explorer tout en étant rassuré. Des rituels annoncent les différents temps forts de la journée et en donnent le rythme : chansons, comptines ou histoires sont ainsi proposées avant le repas et la sieste, favorisant les retours au calme.

2.4.5 Les émotions

Les émotions et leurs manifestations sont accueillies et prises en charge par l'équipe avec bienveillance et empathie. Au sein de la structure, toutes les émotions de l'enfant sont respectées et accompagnées : notre objectif est de lui permettre d'identifier son émotion pour mieux l'accueillir. Les professionnelles apportent aux enfants des clés et des outils pour apprendre à réagir face à ce qu'ils ressentent ; les émotions des enfants, comme celles des adultes, sont constamment verbalisées.

> *Les capacités de régulation émotionnelle du jeune enfant sont en cours de maturation tout au long des premières années : l'accompagnement bienveillant de l'adulte est indispensable pour l'aider à traverser ce qu'il ressent.*

L'équipe veille à construire une atmosphère conviviale et chaleureuse, où l'individualité de chacun peut s'exprimer et où la joie comme l'humour sont cultivés, dans ce lieu vivant au rythme de chacun.

2.4.6 Le doudou et la tétine

Le doudou et la tétine sont des outils très importants pour l'enfant : ils lui permettent de se séparer de ses figures d'attachement et le rassurent tout au long de sa journée à la crèche. Pour les plus petits, ils sont à disposition en continu. Pour les plus grands, le doudou est laissé à l'enfant toute la journée : il est libre de le poser un temps pour jouer puis de le reprendre pour se rassurer. La tétine est laissée lors de la séparation du matin, pour la sieste et, si besoin, lors d'un chagrin — nous restons alors bien évidemment disponibles pour un câlin. La sécurité affective de l'enfant est notre priorité.

2.4.7 L'égalité filles - garçons

À la crèche, aucun stéréotype de genre n'a sa place. Les enfants sont valorisés pour leurs compétences personnelles et les jeux sont accessibles à tous sans distinction. Les activités et les jeux sont choisis en veillant à ne pas stéréotyper les rôles de genre et à encourager l'expression libre de chacun.

2.4.8 La motricité libre

Il s'agit de laisser l'enfant libre de ses mouvements, afin qu'il découvre par lui-même les capacités de son corps et puisse évoluer et grandir à son rythme. Une tenue adaptée est privilégiée pour qu'il puisse se mouvoir librement. L'appropriation de son corps, la liberté de mouvement qui lui est permise et la confiance qu'on lui accorde dans ses apprentissages moteurs le valorisent et renforcent sa confiance en lui.

> *La motricité libre joue un rôle prépondérant dans le développement de l'intelligence et développe l'estime de soi.*

L'enfant explore l'intégralité de ses capacités corporelles et sensorielles, sans se figer au souhait de l'adulte, qui fermerait la porte à des explorations inopinées ; il développe ainsi sa curiosité et son esprit d'initiative. L'enfant n'est donc pas mis en position assise et l'adulte ne le fait pas marcher tant qu'il n'a pas fait ces acquisitions seul. Si l'enfant ne parvient pas à monter sur un élément (parcours moteur, jeux extérieurs…), l'adulte l'accompagne avec bienveillance dans cette difficulté mais ne l'y porte pas, considérant que s'il n'y parvient pas, c'est qu'il n'est pas encore prêt.

Le matériel utilisé est réfléchi par l'équipe : les trotteurs et cale-bébés, qui limitent la liberté de mouvement et placent l'enfant dans une position non acquise, ne sont pas utilisés. Une exception est faite pour le transat, dont l'usage reste limité et très exceptionnel, pour le confort digestif après le repas.

2.4.9 La langue des signes ou communication gestuelle associée à la parole

Il s'agit de l'utilisation de la langue des signes française simplifiée afin de faciliter et d'amplifier la communication avec des enfants qui ne peuvent ou ne savent pas encore parler. Elle n'est pas spécialement destinée aux enfants malentendants : ce mode de communication est mis en place auprès de tous les enfants dès leur accueil au sein des Petits Colibris.

> *La langue des signes est un vrai plus pour le développement du jeune enfant : son utilisation ne retarde en rien l'apprentissage de la parole et lui permet de s'exprimer avant même son acquisition.*

Les premiers signes réalisés par l'enfant peuvent apparaître vers huit mois : l'enfant peut ainsi exprimer ses besoins et ses envies, et donc réduire ses frustrations.

De septembre 2026 à septembre 2027, l'équipe porte un projet « Bébé signe » qui structure cette pratique au quotidien. Les signes sont associés à la parole tout au long de la journée, en veillant à

n'utiliser qu'un geste par phrase afin de transmettre à l'enfant l'idée principale. Chaque lundi, lors du rituel d'accueil, une professionnelle apprend un nouveau signe aux enfants à l'aide de cartes illustrées ; ce signe est repris chaque matin durant la semaine, puis intégré au quotidien et utilisé chaque fois que nécessaire.

Les familles sont associées au projet dès la familiarisation. Les signes appris au fil du mois sont affichés dans l'entrée de la crèche afin que les parents puissent les reproduire à la maison, et les transmissions sont l'occasion d'échanger régulièrement autour de leur utilisation.

2.5 L'engagement pour un environnement sans écran et la protection du jeune enfant

Conformément à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (arrêté du 23 septembre 2021, modifié par l'arrêté du 27 juin 2025), aucun enfant de moins de trois ans n'est exposé à un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) au sein de la structure, y compris de manière indirecte : aucun écran allumé, même en fond, n'a sa place dans les espaces d'accueil.

L'équipe des Petits Colibris fait le choix d'aller au-delà de cette obligation : aucun écran n'est utilisé en présence des enfants, quel que soit leur âge, et l'environnement d'accueil est intégralement préservé des écrans. Les téléphones personnels sont rangés dans les casiers pendant le temps de travail auprès des enfants. Un affichage interne rappelle ces règles au sein de la structure.

3. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement

La micro-crèche bénéficie d'un environnement urbain riche en possibilités pour les enfants. Très bien desservi par les transports de la Métropole, l'établissement multiplie les sorties et s'appuie sur des partenaires du quartier et de la ville de Rouen.

- La découverte des livres à la médiathèque Parment : une carte d'adhérent permet d'emprunter un nombre important d'ouvrages (livres, CD, histoires à écouter) et d'assurer un roulement régulier, pour le plus grand bonheur des enfants. Les livres, adaptés à chaque âge (tissu, papier plastifié, cartonné), sont mis à la disposition de tous, même des tout-petits : ils y découvrent les histoires, les couleurs et les illustrations, ce qui nourrit le développement du langage et de l'imaginaire. Des thématiques peuvent être illustrées par le biais des livres (les émotions, le « non », l'acquisition de la continence…). Un temps de lecture d'histoires et de rencontre au sein de la bibliothèque est proposé régulièrement, en petit groupe, autour de supports variés (kamishibaï, marionnettes, ombres et lumières). Les ouvrages empruntés nourrissent par ailleurs un temps de lecture quotidien à la crèche, le plus souvent après le repas, et un tapis lecture est proposé aux enfants tous les deux mois.
- La piscine de l'île Lacroix : les mercredis et pendant les vacances scolaires, un temps individuel à la piscine est proposé aux enfants, selon un roulement permettant à chacun d'en bénéficier. Ces sorties sont organisées dans le respect des règles d'encadrement applicables aux sorties (article R. 2324-43-2 du code de la santé publique) et planifiées à l'avance, de sorte que l'encadrement au sein de la structure demeure conforme pendant toute la durée de la sortie. Les parents de l'enfant concerné peuvent, selon leurs disponibilités, se joindre à ce temps privilégié, qui permet à l'enfant de découvrir et d'apprivoiser un nouveau lieu (développement de l'autonomie, appréhension de l'eau, découverte des activités).
- Les parcs de jeux : plusieurs parcs et aires de jeux entourent la crèche ; les enfants en profitent très régulièrement.
- Le marché de la place Saint-Marc à Rouen : l'occasion pour les enfants de mettre tous leurs sens en éveil, de découvrir de nouveaux fruits et légumes de saison, puis de les ramener et de les déguster durant leur repas.

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Les familles sont pleinement intégrées au projet de la micro-crèche. Lors de semaines spéciales, comme la Semaine nationale de la petite enfance ou la Semaine du goût, les parents sont conviés aux activités réalisées avec les enfants. Ils participent également aux sorties organisées au cours de l'année, sont invités à partager un goûter à la crèche deux fois par an — à Noël et en juillet, avant les vacances d'été — et peuvent assister au spectacle de Noël.

Afin d'impliquer davantage les familles dans le quotidien de la crèche, une professionnelle a mis en place, de septembre 2026 à septembre 2027, un « Sac à histoires voyageur ». Chaque vendredi, un

enfant repart de la crèche avec un sac contenant des livres choisis autour de thèmes précis, à lire avec ses parents pendant le week-end : un temps de partage en famille qui nourrit le langage et apaise le rituel du coucher. Un petit carnet permet d'y consigner une anecdote ou d'y coller une photo de ces lectures à la maison, ce qui crée aussi du lien entre les familles puisque le sac voyage, semaine après semaine, chez tous les enfants de la crèche. Le lundi matin, ce carnet est lu avec l'ensemble des enfants : c'est un temps d'expression pour l'enfant qui a lu ces livres avec ses parents et peut, pour les plus grands ayant acquis le langage, les raconter aux autres.

Si un parent souhaite proposer une animation pour les enfants, il est le bienvenu : un atelier adapté est alors préparé en collaboration avec l'équipe.

Au quotidien, lors de séparations difficiles, les parents peuvent exceptionnellement entrer dans la pièce de vie pour accompagner l'enfant et faciliter le départ du parent.

La communication avec les familles se fait pour l'essentiel oralement, lors des transmissions. Les familles sont par ailleurs informées de la vie de la crèche par des affiches, des courriels, le site internet des Petits Colibris et le compte Instagram. Un système de clé USB permet aux parents de récupérer en toute sécurité les photos de leur enfant, et un cahier de vie papier accompagne chaque enfant : il retrace ses temps forts et ses découvertes à la crèche et circule entre la structure et la maison.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

En cas de besoin, les familles peuvent demander conseils et soutien auprès de l'équipe. Elles peuvent bénéficier d'un entretien individuel, à leur demande ou à celle de l'équipe, lors de situations nécessitant un échange plus approfondi ; chaque questionnement ou besoin des parents est accueilli, réfléchi et accompagné.

Des renseignements sur les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) du territoire sont disponibles à l'entrée de la crèche pour les parents intéressés.

Dans la mesure du possible, nous acceptons les modifications de planning anticipées afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La crèche accueille toutes les familles, sans distinction et quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle.

Conformément au II de l'article L. 214-7 et à l'article D. 214-7 du code de l'action sociale et des familles, l'établissement garantit l'accès à une place d'accueil aux enfants non scolarisés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire.

Cette garantie s'exerce dans le cadre de la procédure d'attribution des places : toute demande relevant de ce cadre et portée à la connaissance de l'établissement est examinée en priorité dès qu'une place devient disponible, dans la limite d'une place. En l'absence de demande éligible, les

places disponibles sont attribuées selon les modalités habituelles d'admission, la garantie ne se traduisant pas par le maintien d'une place vacante.

Nous restons par ailleurs ouverts aux demandes de modification des horaires du contrat pour accompagner une formation, une reprise d'emploi ou une réinsertion professionnelle.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Au sein de la structure, nous veillons à respecter l'environnement à travers différentes actions. Un grand nombre d'activités est réalisé avec du matériel de récupération, afin d'éviter tout achat inutile ou gaspillage. Une partie des jeux de la crèche est de seconde main : des jeux en parfait état de fonctionnement ne sont pas jetés et l'équipe peut diversifier les jouets proposés ; la plupart des jouets cassés ou abîmés sont réparés pour être réutilisés.

Notre prestataire API Restauration livre les repas dans des bacs en inox réutilisables, afin d'éviter la surconsommation de plastique. Pour limiter le gaspillage alimentaire, les quantités commandées sont ajustées au plus près des effectifs présents et de l'appétit des enfants.

La majorité du nettoyage de la crèche se fait au vinaigre blanc : nous évitons ainsi l'utilisation de produits toxiques, dangereux pour l'environnement comme pour les enfants. L'équipe reste vigilante sur les consommations d'eau et d'électricité au sein de la crèche.

Enfin, lors des sorties en extérieur, les enfants sont sensibilisés à la protection de la nature et de l'environnement : des activités avec des matériaux naturels sont régulièrement proposées et servent de support à l'échange sur l'importance de préserver ces ressources.

CONCLUSION

Ce projet d'établissement est un document vivant, qui évolue selon les besoins des enfants, des familles et des équipes. Il constitue le cadre de référence de notre travail quotidien et nous permet de proposer aux familles un accueil bienveillant, respectueux et individualisé. Les enfants sont accueillis dans un cadre sécurisé et stimulant pour leur développement ; nous plaçons l'enfant au cœur de nos priorités en mettant en place des pratiques éducatives fondées sur le respect et l'écoute. Chaque enfant doit pouvoir évoluer à son rythme et s'épanouir pleinement.

Le présent projet est réexaminé au moins une fois par an par le gestionnaire, avec le concours de l'équipe ; les observations des familles sont recueillies et prises en compte à cette occasion. La présente version est applicable à compter du 1er septembre 2026.